



Strasbourg, 19 decembre 2025

CAI(2025)13FR

# COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

**14<sup>ème</sup> Réunion plénière**

**Palais, Salle 1**

**Strasbourg**

**3 - 5 novembre 2025**

---

**RAPPORT DE RÉUNION**

---

Préparé par le Secrétariat

[www.coe.int/cai](http://www.coe.int/cai)

## **I. Introduction**

1. Le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé « le CAI » ou « le Comité ») a tenu sa 14e réunion plénière à Strasbourg, du 3 au 5 novembre 2025, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres.

## **II. Liste des points discutés lors de la réunion et décisions prises par le CAI**

### **Ordre du jour – Point 1. Ouverture de la réunion**

2. Le Président, M. Mario HERNÁNDEZ RAMOS (Espagne), a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue aux Membres, Participants et Observateurs, ainsi qu'aux experts invités participant à l'Audience Thématique (voir le point 9 de l'ordre du jour).
3. Mme Hanne JUNCHER, Directrice de la Sécurité, de l'Intégrité et de l'État de droit au Conseil de l'Europe, s'est adressée au Comité et a exprimé sa reconnaissance pour l'engagement continu des Membres, Participants et Observateurs dans la promotion de la gouvernance de l'intelligence artificielle. Elle a noté les progrès réalisés depuis l'ouverture à la signature de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit (ci-après dénommée « la Convention-cadre »), ainsi que l'intérêt international croissant pour le travail du Conseil de l'Europe sur la gouvernance de l'IA. Elle a également mentionné apprécier le leadership du président du CAI et du Bureau.

### **Ordre du jour – Point 2. Adoption de l'Ordre du jour et de l'Ordre des travaux**

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme des travaux sans modifications.

### **Ordre du jour – Point 3. Adoption du rapport de la 13e réunion plénière**

5. Le Comité a adopté le rapport de sa 13<sup>e</sup> séance plénière sans modifications.

### **Ordre du jour – Point 4. La ou les décision(s) du Comité des Ministres pertinentes pour le CAI, y compris les demandes d'avis du CAI**

6. Le Secrétariat a présenté des documents :
  - le CAI(2025)9 contenant le projet de CAI Commentaires sur la Recommandation 2300 (2025) de l'Assemblée parlementaire sur « Intelligence artificielle et migration », et

- le CAI(2025)10 résumant les décisions récentes du Comité des Ministres pertinentes pour le CAI.

7. Le Secrétariat a souligné qu'il s'agissait de la première demande du Comité des Ministres d'un avis du CAI sur un texte de l'Assemblée parlementaire et a brièvement expliqué la nature de cette procédure. Il a été noté que d'autres comités, y compris le Comité directeur pour les droits humains (CDDH) et le Secrétariat du Représentant spécial sur la migration et les réfugiés, apporteraient également leur contribution dans leurs domaines de compétence respectifs, en réponse aux demandes correspondantes du CM. Le Secrétariat a en outre informé le Comité que le projet de commentaires sur le CAI préparé par le Secrétariat se concentrait uniquement sur les aspects liés au domaine de compétence du CAI. Après discussion, le Comité a adopté les commentaires sur le CAI concernant la Recommandation 2300 (2025) de l'Assemblée parlementaire, tels qu'amendés lors de la réunion, pour transmission au Comité des Ministres.
8. Le Comité a également pris note des décisions pertinentes du Comité des Ministres telles qu'elles apparaissent dans le document CAI(2025)10, y compris de la décision d'admettre l'Équateur en tant que nouvel observateur auprès du CAI, suite à une décision du Comité des Ministres le 24 septembre 2025 (CM/Del/Dec(2025)1538/10.7).

**Ordre du jour – Point 5. La Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit – État des lieux, développements et activités dans le domaine de l'intelligence artificielle**

9. Le Président a informé le Comité d'une activité organisée pour marquer le premier anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention-cadre. À ce titre, il a fait rapport sur le Panel académique qui s'est tenu à Madrid le 5 septembre 2025, qui a présenté des contributions des membres du Bureau du CAI et d'experts universitaires et a abordé trois thèmes : (i) l'État de droit et l'intelligence artificielle, (ii) la démocratie et l'intelligence artificielle, et (iii) l'évaluation des risques et des impacts des systèmes d'IA. Les délégations ont salué l'organisation du Panel académique et la Délégation italienne a suggéré que la démocratie pourrait être envisagée à nouveau comme thème possible pour un événement du deuxième anniversaire. Le Président a en outre informé le Comité d'autres activités liées à la Convention-cadre, y compris des engagements académiques aux universités de Trieste, Pavie, Athènes et Louvain, ainsi que des échanges au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

10. Le Comité a tenu un échange sur l'état d'avancement concernant les signatures et les développements nationaux récents pertinents pour la mise en œuvre de la Convention-cadre. La délégation de l'Union européenne a informé le Comité que les procédures internes et les consultations relatives à la ratification étaient en cours. La délégation a fait référence aux mesures déjà prises et a confirmé son soutien à l'entrée en vigueur rapide de la Convention-cadre.

**Ordre du jour – Point 6. Développements et activités dans le domaine de l'intelligence artificielle**

11. La Délégation du Canada a indiqué que l'intelligence artificielle était une priorité pour la présidence canadienne du G7 cette année. Elle a fait référence au lancement du Grand Défi Gouvernemental en IA du G7, dans le cadre du programme « L'IA au service de la prospérité » du G7 canadien, ainsi que la participation du Canada au lancement de l'initiative « L'IA pour l'Afrique » lors du G20 en Afrique du Sud. La délégation a également mentionné la révision en cours de la stratégie nationale du Canada en matière d'IA.

12. La délégation de Géorgie a annoncé que deux organismes gouvernementaux préparaient un événement international sur l'intelligence artificielle et la protection des données qui se tiendra le 28 février 2026.

13. La délégation d'Israël a rendu compte de l'adoption d'une résolution gouvernementale visant à établir une Direction nationale de l'IA. Les initiatives en cours comprennent le développement des infrastructures en IA, de la recherche et du capital humain, ainsi que des directives sur l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur public, en accord avec les droits humains, la démocratie et l'état de droit.

14. La délégation italienne a informé le Comité des récents développements législatifs, y compris l'adoption de la loi n° 132 du 23 septembre 2025 concernant l'intelligence artificielle et les efforts visant à mettre en œuvre le cadre de gouvernance de la loi européenne sur l'IA avant la date limite du 2 août 2026.

15. La délégation de la République de Corée, invitée à l'audition thématique (voir le point 9 de l'ordre du jour), a informé le Comité que sa loi nationale sur l'IA avait été adoptée et entrerait en vigueur en janvier 2026.

16. La délégation de l'Ukraine a présenté les développements nationaux en cours, y compris les efforts pour étendre les services publics numériques et intégrer l'IA dans

l'administration publique et l'éducation. Elle a fait état du lancement d'un Centre d'Excellence en IA et a présenté les priorités stratégiques concernant la politique nationale en matière d'IA, le développement de produits en IA et la souveraineté numérique, y compris l'initiative « Diia.AI ».

17. Le Secrétariat a fourni des mises à jour sur les activités récentes et à venir du Conseil de l'Europe, y compris le Forum de Lisbonne et la coopération dans le cadre du Programme Sud du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, et a informé le Comité d'un événement qui se tiendra le 10 décembre 2025 à Varsovie, en Pologne, sur invitation des autorités polonaises, axé sur l'intelligence artificielle, la protection des données et l'efficacité de la justice.

#### **Ordre du jour – Point 7. Présentation des activités liées à HUDERIA**

18. Le Secrétariat et les experts invités M. Jordi ASCENSI et Mme Murielle POPA-FABRE ont présenté les activités récentes entreprises pour soutenir la diffusion et l'application pratique de la méthodologie HUDERIA, y compris l'Académie HUDERIA (16-18 juin 2025) et la Plateforme HUDERIA (19-20 juin 2025).
19. Le Secrétariat a indiqué que l'Académie HUDERIA avait réuni environ 90 participants à Strasbourg, incluant des représentants des ministères de la justice, des institutions de médiation, des autorités de protection des données, des services de sécurité et des parlements nationaux. Les participants ont abordé la méthodologie sous différents angles institutionnels, et les premiers retours ont été positifs, plusieurs délégations découvrant ainsi la méthodologie et la logique de la Convention-cadre. Des synergies avec les travaux parallèles du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité dans le cadre de la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest, STE n° 185) et ses Protocoles, ainsi que les travaux en cours de l'OCDE dans le secteur de la santé, ont été notées. Les délégations ont salué les développements et ont souligné l'importance de créer des synergies avec le travail d'autres organisations internationales dans le contexte de la gouvernance de l'IA. M. Jordi ASCENSI et Mme Murielle POPA-FABRE, qui ont agi en tant que formateurs lors des sessions de l'Académie HUDERIA et de la Plateforme HUDERIA, ont informé le Comité de leurs expériences lors de la conduite de ces sessions.
20. Mme Morgan BRIGGS (Institut Alan Turing) a donné un aperçu des activités menées lors d'un atelier pilote de formation HUDERIA sur la cybercriminalité tenu en septembre 2025 à Bucarest, Roumanie. Elle a expliqué que le scénario d'étude de cas permettait

aux participants d'examiner les facteurs de risque liés à la collecte de données, au comportement des modèles et aux interactions avec les parties prenantes, et elle a souligné la valeur ajoutée de l'apprentissage basé sur la pratique pour familiariser les participants avec la méthodologie HUDERIA.

21. Le Comité a suivi une présentation de Mme Olha OSINSKA, responsable de la Sandbox pour les startups en IA et blockchain au ministère de la Transformation numérique de l'Ukraine, sur la mise en œuvre d'un projet pilote HUDERIA avec la Sandbox ukrainienne pour les startups en IA et blockchain. Elle a présenté l'objectif de créer un environnement juridique favorable à l'innovation. Elle a en outre expliqué la structure et les résultats du programme de la sandbox.
22. Lors de la discussion qui a suivi, la délégation de l'Italie a posé des questions sur les avantages de la sandbox pour les autorités publiques. La délégation de l'Ukraine a répondu que le processus fournit des informations pratiques aux régulateurs en identifiant les défis rencontrés par les entreprises et en orientant le développement ultérieur des politiques. La délégation d'Israël a demandé si la sandbox facilitait directement l'accès aux régulateurs. La délégation de l'Ukraine a précisé que des experts des ministères concernés, y compris ceux responsables de l'éducation et de la santé, participent directement au processus de la sandbox et interagissent avec les entreprises selon les besoins.

**Ordre du jour – point 8. Examen du projet de modèle d'évaluation des risques et des impacts des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (Modèle HUDERIA)**

23. Le Président a présenté les résultats de la réunion du Groupe de travail tenue le 2 septembre 2025, sur la base du document CAI-OW(2025)1. Le Comité a pris note des informations fournies.
24. Le Comité a ensuite entendu les présentations des experts invités, M. Jordi ASCENSI et Mme Murielle POPA-FABRE, ainsi que du Secrétariat, sur les idées préliminaires pour l'opérationnalisation du Modèle HUDERIA. Les experts ont exposé les approches possibles pour développer un outil en ligne afin de soutenir l'application pratique de la Méthodologie et du Modèle HUDERIA. Le Comité a également pris note de la proposition du Secrétariat de préparer une étude de faisabilité sur l'opérationnalisation de la méthodologie et du modèle HUDERIA, en incluant des considérations liées à son format, ses objectifs et son utilisation, en vue de garantir également la continuité des

travaux en 2026. Les délégations ont exprimé leur soutien à la poursuite des travaux dans ce domaine et ont convenu qu'il était nécessaire de continuer à progresser, dans l'intérêt commun de maintenir l'élan de manière transparente et inclusive, tout en rappelant le caractère non contraignant et inspirant du modèle HUDERIA.

25. Le Comité a ensuite examiné le projet de Modèle de Ressources HUDERIA—COBRA A, B, C, E et F— sur la base des commentaires écrits soumis avant la réunion ainsi que des observations supplémentaires formulées oralement lors de la séance. Les délégations ont soulevé un certain nombre de points de rédaction et de clarification dans les différentes sections, notamment des questions relatives à la portée et à la terminologie, à la cohérence des références aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit, à la clarté et à la formulation de certaines questions, ainsi qu'au placement ou à la structure de certains éléments. Les commentaires ont également porté sur la cohérence linguistique et les considérations liées aux données.
26. À la suite de cet examen, et en tenant compte des modifications convenues, le Comité a adopté le modèle HUDERIA : Analyse des risques basée sur le contexte (COBRA) des ressources en tant qu'outil *sui generis* non contraignant sur le plan juridique, et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres pour en prendre note.

**Ordre du jour – Point 9. Audience thématique : Connecter l'Asie, le Sud global et l'Europe sur l'IA responsable dans le secteur public**

27. Le Comité a organisé une audition thématique intitulée « Connecter l'Asie, le Sud global et l'Europe sur l'IA responsable dans le secteur public ». L'audition a réuni des experts de premier plan et des responsables politiques de haut niveau du Brésil, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, de la République de Corée, de la Tunisie et du Royaume-Uni, qui ont partagé des perspectives sur les développements politiques actuels, les approches réglementaires et les défis pratiques liés au déploiement de l'intelligence artificielle dans le secteur public.
28. Le Comité a salué le vif intérêt mondial pour la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et a souligné l'importance d'une coopération continue avec les partenaires en Asie et dans le Sud global. Les délégations ont souligné que le dialogue durable entre les régions est essentiel pour promouvoir des approches responsables de l'IA, centrées sur les droits de l'homme, dans l'administration publique, ainsi que pour soutenir l'apprentissage mutuel, le renforcement des capacités et la convergence des bonnes pratiques.

**Ordre du jour – Point 10. Discussion sur les mesures transitoires pour 2025-2026**

29. Le Secrétariat a rappelé que le mandat du CAI prendrait fin à la fin de l'année, conformément à son mandat. Il a noté que des discussions étaient en cours au sein du Comité des Ministres dans le cadre du cycle du Programme et du Budget du Conseil de l'Europe pour 2026-2027, y compris la possible création d'un nouveau Comité directeur sur les nouvelles technologies et technologies émergentes (CDNET). Il a noté que la création du CDNET assurerait la continuité des travaux menés par le CAI, en particulier en ce qui concerne HUDERIA.
30. Dans ce contexte, Mme Ana GOMEZ, Chef de la Division du Conseil de l'Europe, Direction du conseil juridique et du droit international public (DLAPIL), a informé le Comité que, dans l'attente de la création du CDNET, le Secrétariat et le Bureau du CAI pouvaient continuer à travailler en étroite consultation afin de suivre les activités en cours et de préparer la documentation pertinente pour une éventuelle prise en considération par le futur comité. Les délégations ont exprimé leur soutien à la poursuite de cette coopération entre le Secrétariat et le Bureau pendant la période transitoire, en vue d'assurer une transition ordonnée et cohérente vers un éventuel futur CDNET.<sup>1</sup>

**Ordre du jour – Point 11. Date et lieu des prochaines réunions**

31. Le Secrétariat a informé le Comité que, en attendant la décision du Comité des Ministres sur la création du CDNET, il n'était pas encore possible de confirmer la date ou le lieu de la première réunion du nouveau comité. Il a néanmoins indiqué, uniquement à des fins de planification et sous réserve de la décision du Comité des Ministres, que la première réunion pourrait être provisoirement envisagée pour avril 2026.
32. Le Comité a pris note des informations et a donné instruction au Secrétariat de revenir sur la question de la date et du lieu de la première réunion du CDNET dès que des précisions supplémentaires seront disponibles.

**Ordre du jour – Point 12. Divers**

33. Le Secrétariat a informé le Comité que la Direction de la supervision interne (DIO) du Conseil de l'Europe avait lancé une évaluation des travaux de l'Organisation sur

---

<sup>1</sup> Le 18 novembre 2025, lors de leur 1543<sup>e</sup> réunion (Budget), les délégués des ministres ont décidé de créer le CDNET. Le mandat peut être consulté sous le document CM(2025)131-addfinal.

l'intelligence artificielle. L'évaluation vise à mesurer la pertinence, l'efficacité et la valeur ajoutée des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'IA, y compris leur contribution à la protection et à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Le Secrétariat a noté que les résultats de ce processus devraient fournir des orientations sur la manière dont le Conseil de l'Europe devrait positionner ses travaux futurs sur l'IA.

34. Le Comité a pris note que les Membres, Participants et Observateurs du CAI peuvent être contactés individuellement par la DIO et invités à contribuer à l'évaluation.

**Ordre du jour – Point 13. Adoption de la liste des décisions et clôture de la réunion**

35. Le Comité a adopté la liste des décisions, et le Président a levé la séance.